



Rénovation du baccalauréat professionnel, spécialité « Aménagements paysagers » Session d'accompagnement Directeurs Toulouse et Paris 2018

Sous-Direction POFE - BDET

Baccalauréat professionnel « Aménagements paysagers » rénové : les textes

Arrêté du 31 juillet 2018 portant création de la spécialité « Aménagements paysagers » du baccalauréat professionnel et fixant ses conditions de délivrance

Arrêté du 31 juillet 2018 fixant la grille horaire de la spécialité « Aménagements paysagers » du baccalauréat professionnel pour la voie scolaire

A venir :

Documents d'accompagnement (IEA)

Note de service relative au cadrage des épreuves E5, E6, E7 de la spécialité "aménagement paysagers" du baccalauréat professionnel

Rénovation du baccalauréat professionnel

« Aménagements paysagers »

RÉFÉRENTIEL PROFESSIONNEL			RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION	
Champs de compétences	Situations professionnelles significatives	Finalités	Liste des capacités	Épreuves
Organisation du chantier d'aménagement	<ul style="list-style-type: none"> ▫ Diagnostic du chantier et de son contexte ▫ Approvisionnement du chantier ▫ Gestion des travaux sur le chantier ▫ Répartition du travail et distribution des consignes 	Permettre un déroulement optimal du chantier d'aménagement dans le respect de la sécurité des personnes et de l'environnement	<p>C5. Réaliser des choix techniques dans un chantier d'aménagement</p> <p>C6. Assurer la conduite d'un chantier d'aménagement paysager C6-1. Organiser un chantier d'aménagement C6-2. Coordonner le travail d'une équipe restreinte sur un chantier</p>	E5 (Choix techniques) EPT écrite 2,5 heures
				E6 (Expérience en milieu professionnel) EPT orale (25 minutes) à partir d'un document écrit
Mise en place et entretien des végétaux	<ul style="list-style-type: none"> ▫ Préparation des sols et supports ▫ Choix et implantation des végétaux ▫ Taille, tonte, arrosage ▫ Diagnostic de l'état des végétaux et protection 	Installer et maîtriser la composante végétale d'un environnement dans une perspective agro-écologique	<p>C7. Réaliser des interventions d'aménagement végétal C7-1. Réaliser des travaux de préparation et de mise en place C7-2. Réaliser des travaux d'entretien</p>	E7 (Pratiques professionnelles) 4 CCF
Mise en place et entretien d'infrastructures	<ul style="list-style-type: none"> ▫ Terrassements ▫ Constructions paysagères ▫ Pose de réseaux 	Installer et maintenir en état les infrastructures d'un aménagement paysager dans une perspective de durabilité	<p>C8. Mettre en place des infrastructures d'un aménagement paysager C8-1. Réaliser des travaux de préparation et de mise en place C8-2. Réaliser la mise en place et l'entretien des circulations et des réseaux</p>	
			C9. S'adapter à des enjeux professionnels particuliers	



Référentiel de formation du baccalauréat professionnel « Aménagements paysagers » rénové

MP1 - Dimensions écologiques, économiques et culturelles des aménagements paysagers : **168 h**

MP2 - Dimensions organisationnelles et économiques des chantiers d'aménagement paysager : **140 h**

MP3 - Mise en place et entretien de la végétation des aménagements paysagers : **140 h**

MP 4 - Mise en place et entretien des infrastructures et des constructions des aménagements paysagers : **84 h**

MP 5 - Choix, préparation à la mise œuvre et maintenance des équipements utilisés pour les aménagements paysagers : **70 h**

MAP – Module d'adaptation professionnelle : **56 h**

« Aménagements paysagers » rénové

- Horaires disciplinaires **inchangés** à l'exception de la répartition des horaires disciplinaires pour la pluridisciplinarité
- Modules généraux **inchangés**
- Durée des stages **inchangée**

Organisation de la formation du baccalauréat professionnel « Aménagements paysagers » rénové

Durée totale de la formation en établissement (cours ; TP/TD ; pluri) : 1680 h sur 2 ans (56 semaines) **inchangé**

◆ Enseignements du tronc commun :

4 modules généraux = 798 h de cours et TP/TD **inchangés**

Enseignement à l'initiative de l'établissement (EIE) = 112 h (pilote par l'établissement selon un projet pédagogique construit par l'équipe pédagogique de l'établissement et validé par le CA) **inchangé**

◆ Enseignements de spécialité :

4 modules professionnels + 1 module d'adaptation professionnelle (MAP) = 658 h de cours et TP/TD **horaire global inchangé ; contenus revus**

Activités pluridisciplinaires affectées au domaine professionnel = 112 h **horaire global inchangé ; contenus revus**

Stages et période de formation en milieu professionnel : 14 semaines en établissement **inchangé**

- ◆ 1 semaine de stage collectif - vise l'éducation à la santé, à la sécurité, et au développement durable **inchangé**
- ◆ 14 à 16 semaines de stages individuels en milieu professionnel dont 12 prises sur la scolarité **inchangé**
- ◆ 1 semaine de chantiers école en établissement ou à l'extérieur mais encadré par les enseignants **inchangé**

Grille horaire du baccalauréat professionnel « Aménagements paysagers » rénové

Partie horaire élève :


- horaires disciplinaires sur 56 semaines
- horaires pour la pluridisciplinarité
- 1 semaine de stage collectif « éducation à la santé et au développement durable »
- 14 à 16 semaines de stages dont 12 prises sur la scolarité
- 1 semaine de chantiers école

Disciplines	MODULES	Total (hors pluri)	Horaire hebdomadaire indicatif (hors pluri)	Pluri
Français	MG 1	112	2	
Documentation	MG1	28	0,50	
Langue vivante	MG2	98	1,75	
Histoire et géographie	MG1	84	1,50	
Éducation socioculturelle	MG1	84	1,50	
Éducation physique et sportive	MG3	112	2	
Mathématiques	MG4	112	2	
Informatique	MG4	28	0,50	
Biologie-Écologie	MG4 : 70	154	1,25	
	MP1 : 56 + MP3 : 28		1,5	
Physique et Chimie	MG4	70	1,25	
Sciences économiques, sociales et de gestion	MP1 : 56 + MP2 : 84	140	2,50	
Sciences et techniques des équipements	MP 5	70	1,25	
Aménagements/Aménagements paysagers	MP 1 : 56 + MP2 : 56 + MP3 : 112 + MP4 : 84	308	5,50	112
Sciences et techniques professionnelles (MAP)	MAP (module d'adaptation professionnelle)	56	1	
Non affecté (EIE)	EIE (enseignements à l'initiative de l'établissement)	112	2	

Grille horaire du baccalauréat professionnel « Aménagements paysagers » rénové

Partie horaire complémentaire enseignant pour un encadrement renforcé :

- horaires pour la pluridisciplinarité
- horaires pour les travaux pratiques encadrés
- horaires pour le stage collectif « éducation à la santé et au développement durable

Disciplines	Pluri	Travaux pratiques encadrés	Stage collectif
Français			
Documentation			
Langue vivante			
Histoire et géographie	7		
Éducation socioculturelle	7		5
Éducation physique et sportive	7		
Mathématiques			
Informatique			
Biologie-Écologie	28		5
Physique et Chimie			
Sciences économiques, sociales et de gestion	21		
Sciences et techniques des équipements	42	28	
Aménagements/Aménagements paysagers		28	
Sciences et techniques professionnelles (MAP)			
 MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION Non affecté			18

Disciplines	MODULES	Total (hors pluri)	Horaire hebdomadaire indicatif (hors pluri)	Pluri	Horaires complémentaires	Horaire hebdomadaire indicatif
Français	MG 1	112	2			2
Documentation	MG1	28	0,5			0,5
Langue vivante	MG2	98	1,75			1,75
Histoire et géographie	MG1	84	1,5		7	1,6
Éducation socioculturelle	MG1	84	1,5		7 + 5	1,7
Éducation physique et sportive	MG3	112	2		7	2,1
Mathématiques	MG4	112	2			2
Informatique	MG4	28	0,5			0,5
Biologie-Écologie	MG4 : 70	154	1,25		28 + 5	3,4
	MP1 : 56 + MP3 : 28		1,5			
Physique et Chimie	MG4	70	1,25			1,25
Sciences économiques, sociales et de gestion	MP1 : 56 + MP2 : 84	140	2,5		21	2,9
Sciences et techniques des équipements	MP 5	70	1,25		42 + 28	2,5
Aménagements/Aménagements paysagers	MP 1 : 56 + MP2 : 56 + MP3 : 112 + MP4 : 84	308	5,5	112	28	8
Sciences et techniques professionnelles (MAP)	MAP (module d'adaptation professionnelle)	56	1			1
Non affecté (EIE)	EIE (enseignements à l'initiative de l'établissement)	112	2		18	2,3

Enseignements obligatoires		Horaire sur 56 semaines					Horaire complémentaire enseignement							
Disciplines	seuil	TOTAL (avec pluri)	Dont classe entière	Dont groupe à effectif réduit	Dont activités pluridisciplinaires	Horaire hebdomadaire indicatif	Pluridisciplinarité	Mise à niveau	Travaux pratiques encadrés	Pratique encadrée	Accomp. Projet élève	Stage collectif	Heures sup.grp. eff.réd.	Vie de classe
Français	24	112,00	112,00			2,00 (2,00+0,00)								
Documentation	24	28,00		28,00		0,50 (0,00+0,50)								
Langue vivante	20	98,00	42,00	56,00		1,75 (0,75+1,00)								
Histoire et géographie	24	84,00	84,00			1,50 (1,50+0,00)	7,00							
Education socioculturelle	24	84,00	56,00	28,00		1,50 (1,00+0,50)	7,00				5,00			
Education physique et sportive	24	112,00	112,00			2,00 (2,00+0,00)	7,00							
Mathématiques	24	112,00	84,00	28,00		2,00 (1,50+0,50)								
Informatique	16	28,00		28,00		0,50 (0,00+0,50)								
Biologie - Ecologie	24	154,00	98,00	56,00		2,75 (1,75+1,00)	28,00				5,00			
Physique et Chimie	24	70,00	42,00	28,00		1,25 (0,75+0,50)								
Sciences économiques, sociales et de gestion	24	140,00	98,00	42,00		2,50 (1,75+0,75)	21,00							
Sciences et techniques des équipements	16	70,00	14,00	56,00		1,25 (0,25+1,00)	42,00	28,00						
Aménagements/Aménagements paysagers	16	420,00	196,00	112,00	112,00	5,50 (3,50+2,00)		28,00						
Sciences et techniques professionnelles (MAP)	24	56,00	28,00	28,00		1,00 (0,50+0,50)								
Non affecté (EIE)	24	112,00	112,00			2,00 (2,00+0,00)					18,00			
TOTAL + activités pluridisciplinaires Total général		1680,00	1 078,00	490,00	112,00	28,00 (19,25+8,75) 2,00 30,00	112,00		56,00		28,00			

